

# CONDUITE EN SECURITE DES PLATES-FORMES ÉLEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

## FORMATION et VALIDATION CACES® conforme à la Recommandation R.486A

Stages  
INTER/INTRA

### Objectifs

- Disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique pour l'utilisation en sécurité des plates-formes élévatrices mobiles de personnel
- Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité R.486A

### Public concerné

Tout conducteur de PEMP : **machine destinée à déplacer des personnes vers des positions de travail pour l'exécution de tâches depuis la plate-forme, la position d'accès et de sortie de la plate-forme se trouvant uniquement au niveau du sol ou sur le châssis.**

**Tarif** sur demande

### Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Comprendre la langue française
- S'assurer de son aptitude médicale spécifique aux équipements de travail utilisés (travail en hauteur)
- Être muni à minima des EPI suivants : chaussures de sécurité, **EPI contre les chutes de hauteur appropriés** (casque de protection avec jugulaire et harnais de sécurité équipé d'une longe d'1m minimum et sans absorbeur d'énergie), de gants, de protections auditives et d'un vêtement rétro-réfléchissant
- **Se présenter avec une pièce d'identité le jour de l'examen.**

### Contenu du dossier de fin de formation

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de suivi de la formation
- **CACES® valable 5 ans en cas de réussite à l'examen**



### Supports remis au stagiaire

- 1 chevalet porte-nom
- 1 livret de cours

### Catégories définies par la R.486A :

**Catégorie A** : PEMP du groupe A, de type 1 ou 3



**Catégorie B** : PEMP du groupe B, de type 1 ou 3



**Catégorie C** : Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B

### Définition des groupes et types :

**Groupe A** : élévation verticale (en ciseaux)

**Groupe B** : élévation multidirectionnelle (bras articulé)

→ **Type 1** : la translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse)

→ **Type 3** : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute (PEMP automotrice).

# CONDUITE EN SECURITE DES PLATES-FORMES ÉLEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

## FORMATION et VALIDATION CACES® conforme à la Recommandation R.486A

### Durée

- 3 jours (21 heures) soit 14 heures de formation initiale + 7 heures d'examen CACES® pour 1 Catégorie
- 4 jours (28 heures) soit 21 heures de formation initiale + 7 heures d'examen CACES® pour 2 catégories
- 2 jours (14 heures) soit 7 heures de renouvellement + 7 heures d'examen CACES®

### PROGRAMME

#### Formation théorique

- Connaissances générales
- Technologie des PEMP
- Les principaux types de PEMP
- Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP

#### Formation pratique

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien
- Maintenance

#### Examen CACES®

- Le test CACES® est réalisé, par une personne physique qualifiée testeur et distincte du formateur, selon les exigences des fiches d'évaluation des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définies par la R.486A,
- Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir l'épreuve théorique (identique pour toutes les catégories de CACES® R.486A) et pratique pour chaque catégorie concernée.

*L'obtention de ce CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite correspondante au conducteur.*

Effectifs préconisés par session :

- 4 stagiaires minimum
- 6 stagiaires maximum

### PEMP représentatives de leur catégorie pour les épreuves pratiques des CACES® R.486A :

CACES® R.486	TYPES DE PEMP	CARACTÉRISTIQUES MINIMALES NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DES ÉPREUVES PRATIQUES
A	PEMP de type 1 groupe A ET	Haut. de plancher ≥ 5 m Avec stabilisateurs manuels amovibles
	PEMP de type 3 groupe A	Haut. de plancher ≥ 9 m
B	PEMP de type 1 groupe B ET	Haut. de plancher ≥ 6 m Déport ≥ 4 m Avec stabilisateurs
	PEMP de type 3 groupe B	Haut. de plancher ≥ 9 m Déport ≥ 6 m
C	PEMP de type 1 groupe A ou B ET	Avec stabilisateurs
	PEMP de type 3 groupe B	Haut. de plancher ≥ 9 m Déport ≥ 6 m

## FORMATION et VALIDATION CACES® R.486A

## Installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires à la réalisation des tests

## INTER-ENTREPRISES

Notre offre de formation implique la mise à disposition par nos soins des installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires au bon déroulement de la formation et à la réalisation des tests à savoir :

Moyens CACES® R.486A Catégories A, B ou C			Inter	Intra	
INSTALLATIONS	1 salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour		X	X	
	1 local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin		X	X	
	Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains		X	X	
	1 ordinateur portable + 1 vidéoprojecteur + 1 support d'animation		X		
	1 écran de projection (ou mur clair) + 1 paperboard (ou tableau blanc)		X	X	
EQUIPEMENTS REPRESENTATIFS	CAT.A	1 PEMP 1A + 1 PEMP 3A	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notice d'instructions en français,</li> <li>- Rapport de vérification générale périodique valide, levée de toutes réserves,</li> <li>- Déclaration CE de conformité ou certificat de conformité.</li> </ul>	X	X
	CAT.B	1 PEMP 1B + 1 PEMP 3B		X	X
	CAT.C	1 PEMP 1A ou 1B + 1 PEMP 3B		X	X
SURFACE et MATERIELS	1 surface d'évolution de 200 m <sup>2</sup> minimum		X	X	
	1 sol adapté (planéité, pente, nature...) à la stabilisation et à la circulation des 2 PEMP utilisées		X	X	
	CAT. A et B	1 paroi verticale → ( Longueur ≥ 4 m ) x ( Hauteur ≥ 5 m ) 1 paroi horizontale → ( Longueur ≥ 4 m ) x ( Largeur ≥ 3 m ) à Hauteur ≥ 5 m 1 aire limitée au sol (2 faces latérales) → Largeur ≤ Largeur PEMP + 1 m Longueur ≤ Longueur PEMP + 1 m Hauteur ≥ 1,10 m 1 espace limité (2 parois horizontales perpendiculaires) → ( Longueur ≥ 3 m ) x ( Largeur ≥ 3 m ) Distance ≤ 3,50 m Base située à une hauteur ≥ 3 m	X	X	
	CAT.C et CAT.A ou B option « porte-engins »	1 porte-engin (camion ou remorque) adapté (dimensions, charge utile, rampes...) à 1 PEMP 3B	X	X	

## INTRA-ENTREPRISE

Si l'action de formation envisagée se déroule dans les locaux de l'entreprise cliente :

- 1/ Celle-ci s'engage à mettre à la disposition de l'organisme de formation l'ensemble des moyens ci-dessus.
- 2/ Elle se charge de transmettre les convocations aux participants, de s'assurer qu'ils sont médicalement aptes, munis de leur pièce d'identité et équipés des EPI nécessaires.
- 3/ Elle se charge d'informer le personnel délégué par l'organisme de formation de ses consignes internes et des mesures de prévention destinées aux entreprises extérieures.

**En cas de manquement desdits moyens, l'organisme de formation se réserve le droit de ne pas réaliser la prestation.**